

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1396

7 juillet 2010

### SOMMAIRE

4T S.A. ....	66962	MEIF II Germany Holdings S. à r.l. ....	66984
AIMG S.à r.l. ....	66997	M.M.P. S.A. ....	66983
B & B Lux-Manu S.à.r.l. ....	66981	NAMI Holding S.à.r.l. ....	66984
B & B Lux-Manu S.à.r.l. ....	66985	Orolux ....	66978
Brussels Airport Investments S.A. ....	66984	Pargreen S.A. ....	66998
Brussels Airport Investments S.à r.l. ....	66984	Pargreen S.A. ....	66999
BTM Group S.A. ....	66982	Pargreen S.A. ....	66998
bureau d'architectes WERNER s.a. ....	66997	Piccioli S.A. ....	66999
Cidron Silicon Two S.à r.l. ....	66985	Piccioli S.A. ....	66999
Constance Holding S.A. SPF ....	66996	Portilla S.A. ....	66998
Consulting, Services & Development S.A. .....	66977	Redinsco S.A. ....	66979
Crystal Management S.A. ....	66984	Ricoh Luxembourg S.à r.l. ....	66983
Cyber Fin S.à r.l. ....	66979	Rudolph Cargo Sàrl ....	66977
Dhulagiri S.à r.l. ....	67008	Sella Sicav Lux ....	67000
Eltis ....	66983	Sherbourne Holding S.à r.l. ....	66998
Encore Plus Properties II S.à.r.l. ....	67008	SOF-VIII CT Holdings S.à r.l. ....	66980
Encore Plus Properties I S.à.r.l. ....	66968	SOF-VIII CT Investments S.à r.l. ....	66969
Essetre Holding S.A. ....	66967	Taylor S.A., SPF ....	66966
Eurobiomass (Luxembourg) S.à r.l. ....	66995	Tiepolo Sicav ....	66966
Falck Energy S.A. ....	67001	Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A. .....	66996
F & S Latitude Sàrl ....	66985	Univest IV ....	66980
Ginestra S. à r.l. ....	66999	UPC DTH S.à r.l. ....	66979
IAB Financing S.à r.l. ....	66997	Victoria Trading S.A., SPF ....	66967
International Radio Networks Holding S.A. .....	66997	VIII City Tower Holdings S.à r.l. ....	66979
Iscandar Invest S.A. ....	67008	Vitus S.A. ....	66980
Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A. ....	66978	V.M.L. S.à.r.l. ....	66966
Lankos Participations S.A. ....	66999	W.BNK AG ....	66967
LaSalle Japan Logistics II L3 S.à r.l. ....	66969	WIKIO Luxembourg ....	66968
Leadersea Shipping Company A.G. ....	66998	X-Chain Holding ....	66982
Leadersea Shipping Company A.G. ....	67000	X-Chain Holding S.A. ....	66982
Leadersea Shipping Company A.G. ....	67007	Yken.L F S.A. ....	66968
Luzon Investments Holding S.A. ....	66985	Young Energy Prize S.A. ....	66978

## **4T S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 153.475.

### — STATUTS

L'an deux mille dix, le trois juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«GESUALDO LTD», une société constituée et existant sous les lois de Malte, établie et ayant son siège social 85, St John Street, Valletta, VLT1165 Malte,

ici représentée par:

Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Genève (Suisse), le 12 mai 2010.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «4T S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par douze millions deux cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quatre (12'281'084) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1. et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

### *Souscription et Libération*

Toutes les douze millions deux cent quatre-vingt-un mille quatrevingt-quatre (12'281'084) actions ont été souscrites par la société «GESUALDO LTD», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique, conformément à l'article 51 de loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006:

Monsieur Andrzej RYBICKI, Directeur Général de société, né à Poznan (Pologne), le 7 juin 1948, demeurant au 7 avenue de Tournay, CH-1292 Chambesy.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société «MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145.419).

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2014.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. LAZZARI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juin 2010. Relation: EAC/2010/6741. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010066372/216.

(100081222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

**Taylor S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.232.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 avril 2010.*

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Hugues DUMONT, né le 03 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A., dont le siège social est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

*Pour la société*

TAYLOR S.A., SPF

Référence de publication: 2010061077/15.

(100075570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Tiepolo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.951.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 mai 2010 à 15.00 heures au siège social.*

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2010, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2010:

*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant a L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant a L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;

- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant a L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

*Reviseur d'entreprises:*

ERNST & YOUNG SA, 7 Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Pour extrait conforme

TIEPOLO SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010061078/25.

(100075510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**V.M.L. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 75.910.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2010*

L'assemblée générale décide:

- de nommer gérant technique pour l'activité de carreleur et pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Louis TIBERI, né 29 septembre 1970 à Thionville (France) et demeurant 6, rue Calusco d'Adda à F-57330 VOLMERANGE LES MINES,

- d'attribuer à Monsieur Jean-Louis TIBERI un pouvoir de co-signature obligatoire

Pour extrait sincère et conforme  
Référence de publication: 2010061081/14.

(100075422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Victoria Trading S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 43.124.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 avril 2010*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, la société S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et la société FMS SERVICES S.A., siège social 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Hugues DUMONT, né le 03 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

*Pour la société*

VICTORIA TRADING S.A., SPF

Référence de publication: 2010061083/19.

(100075572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**W.BNK AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 61.460.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 23 mars 2010.*

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16 septembre 1969 à Mont Saint Martin (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

*Pour la société*

W.BNK AG.

Référence de publication: 2010061087/14.

(100075731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Essetre Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 63.149.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2010 tenue au siège social de la Société, il a été décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société;
- de conserver les livres administratifs et comptables de la Société au 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ce pour une durée de cinq années,

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010061094/17.

(100075672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---



**Encore Plus Properties I S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 368.800,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.159.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date 12 mai 2010, que:

- Monsieur Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 12 mai 2010.

- Madame Audrey Elizabeth Nangle, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 12 mai 2010.

Le conseil d'administration est désormais composé de:

- Audrey Elizabeth Nangle;
- Thorsten Steffen;
- Timo Hirte.

A Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2010079814/21.

(100071922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**WIKIO Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 113.995.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Référence de publication: 2010061128/10.

(100075799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Yken.L F S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 118.450.

—  
*Extrait de publication de Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2010.*

L'an deux mil dix, le vingt-neuf avril.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "YKEN.L F S.A.", avec siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.450 et a pris, à l'unanimité des voix, la décision suivante:

*Unique résolution:*

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Dominique GAUTHIER, du postes d'administrateur-délégué.

Ettelbruck, le 27 mai 2010.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Pierre PROBST  
Le notaire

Référence de publication: 2010061130/20.

(100075449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---



**SOF-VIII CT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 148.830.

En date du 6 mai 2010 et avec effet au 7 mai 2010, Michael Murphy, avec adresse professionnelle au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société SOF-VIII CT Investments SARL, avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148 830.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010079776/13.

(100071884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**LaSalle Japan Logistics II L3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 2.500.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 153.485.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“LaSalle Japan Logistics II S.à r.l.”, having its registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B129.011, here represented by Mrs Laetitia GEORGEL, legal assistant, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 May 2010.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party, acting in its stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation (herein so called) of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" which it declared to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, private limited liability company (the "Company"), which will be governed by current

Luxembourg laws, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (the “Law”), and the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”), which specify in the articles 6, 8, 10 and 15 the exceptional rules applying to single member companies.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

No person who qualifies as an individual may become a partner.

**Art. 2.** The Company’s name is “LaSalle Japan Logistics II L3, S.à.r.l.”.

**Art. 3.** The objects of the Company are:

- to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

- to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

- to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Managers thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

- to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

- to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Managers thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

- to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

- to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, cooperation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

- to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

- to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

- to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The Company shall not be dissolved by reasons of death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the single partner or of one of the partners.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to the Company's financial statements and to the decisions of the partner's meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at two million five hundred thousand Japanese Yen (JPY 2,500,000.-), represented by two hundred and fifty (250) shares of ten thousand Japanese Yen (JPY 10,000.-) each.

**Art. 9.** Each share confers one identical voting right.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In case of a plurality of partners, the shares held by the existing partners are freely transferable among them.

Shares cannot be transferred inter vivos to non-partners unless partners representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise, reference is made to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

No transfer of shares shall be made to any individual and the Company shall receive from any transferee of any share (s) the representations, warranties and covenants identical to those set forth in this Article.

### Board of Managers

**Art. 11.** The Company is managed by a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of a plurality of managers, to the Board of Managers.

The Company shall be bound by the single signature of any manager.

Any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

Such manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function as manager any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers' decisions are taken by meeting of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by a majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Resolutions in writing approved and signed by all the Managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers.

Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

### Partners' decisions

**Art. 14.** Partners' decisions are taken by partners' meetings.

However, in accordance with applicable law, the holding of partners' meetings are not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the Board of Managers can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up by writing, and transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Shareholders meetings may always be convened by any Manager, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Resolutions of the partners are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken by a majority vote of partners representing a majority of the capital of the attending partners.

However, decisions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a majority vote of partners representing three quarters of the capital of all partners.

Every partner meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the Law.

As a consequence thereof, all decisions which legally exceed the powers of the managers, like and notably:

- any amendment to or modification of any of the terms of the Articles of Incorporation;
  - any early termination or liquidation of the Company or extension of the term of the Company;
  - any merger or consolidation of the Company with or into any other entities;
  - any resolution relating to the acceptance of the balance sheet and to the allocation of debts or profits,
- are taken either by the sole partner or by the partner's meeting in case of plurality.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins each year on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be decided by a partner's meeting and carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners pro rata based on their participation in the share capital of the Company.

### Applicable Law

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2010.

#### *Subscription - Payment*

All of the two hundred and fifty (250) shares are subscribed by "LaSalle Japan Logistics II S.à.r.l."

All these shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of two million five hundred thousand Japanese Yen (JPY 2,500,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mrs. Stéphanie Duval, National Director, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Ms. Christophe Printz, Finance and Administrative Manager, born on 14 June 1977 in Arlon, Belgium, residing at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

In accordance with Article Eleven of the Articles of Incorporation, the Company shall be bound by the single signature of any manager.

2) The Company shall have its registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trois juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Lasalle Japan Logistics II S.à r.l.», société de droit luxembourgeois, ayant son siège social établi au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.011,

ici représentée par Madame Laetitia GEORGEL, assistante juridique, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 mai 2010.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes.

Lequel comparant, agissant es dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts") qui précisent en leurs articles 6,8,10 et 15 les règles exceptionnelles qui s'appliquent aux sociétés unipersonnelles.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

Aucune personne qui peut être qualifiée de personne physique ne peut devenir associé.

**Art. 2.** La dénomination de la société est «LaSalle Japan Logistics II L3, S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet social de la Société est le suivant:

- d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

- d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

- de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Conseil de Gérance, y compris des parts sociales, obligations ou tous autres titres, entièrement ou partiellement libérés, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tous autres titres ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

- d'entreprendre toute activité ou commerce qu'il soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

- d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Conseil de Gérance, et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

- de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Conseil de Gérance le déterminera, y compris par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instruments, perpétuels ou autres, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

- d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris tout personne appartenant à la Société;

- de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coûts ou dépenses relatifs à des actions ou des titres) par toute personne y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.8, une "garantie" comprend toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'une rupture de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

- d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de cocontractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personnes ou d'autres personnes;

- d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui rendrait obligatoire en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce sans autorisation conforme à la loi luxembourgeoise.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par l'assemblée extraordinaire de ses Associés, délibérant selon les règles prévues pour les modifications statutaires.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du Conseil de Gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux de la Société et aux décisions des assemblées générales des associés.

#### **Capital social - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille Yen Japonais (JPY 2,500,000,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de dix mille Yen Japonais (JPY 10,000,-) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Vis-à-vis de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire est autorisé par part sociale. Les propriétaires indivis devront désigner une seule personne comme leur représentant vis-à-vis de la Société.



**Art. 10.** En cas d'associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement transférables.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par les associées sont librement cessibles entre eux.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

Pour le reste il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Aucun transfert de part(s) sociale(s) ne pourra être effectué à une personne physique et la Société recevra de tout nouvel associé les déclarations, garanties et engagements identiques à ceux désormais établis dans cet Article.

### Conseil de Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société sera engagée par la signature unique d'un gérant.

Tout gérant peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Ce gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions en tant que gérant, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut intervenir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit au moyen de télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant en qualité de mandataire.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par la voie de la conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication au départ de Luxembourg, permettant à diverses personnes de communiquer entre elles. Cette participation au débat sera considérée comme une participation physique à la réunion. Une décision prise de cette manière peut être documentée sur un document unique ou dans des documents séparés ayant un contenu identique, signé par tous les membres y ayant participé.

Les résolutions écrites approuvées et signées par une majorité des membres du Conseil de Gérance auront le même effet que des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

En tels cas, les résolutions ou les décisions seront formulées dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés, ayant le même contenu et signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

### Décisions des Associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, conformément aux dispositions légales applicables en vigueur, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, le Conseil de Gérance peut décider que chaque associé recevra le texte intégral de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées, émettra son vote par écrit et le transmettra par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les réunions des associés doivent toujours être convoquées par un gérant, et si défaut, par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les résolutions des associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.



Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés représentant une majorité des associés représentés.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de tous les associés.

Toute assemblée des associés se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que les gérants détermineront.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent légalement les pouvoirs reconnus aux gérants, comme celles qui suivent et notamment:

- toute modification statutaire;
- toute dissolution anticipée ou mise en liquidation de la Société, ou l'extension de sa durée;
- toute fusion ou consolidation de la Société avec ou dans d'autres entités;
- toute résolution relative à l'approbation du bilan et de l'affectation des bénéfices ou des pertes;

sont prises soit par l'associé unique, soit par l'assemblée des associés en cas de pluralité.

### **Exercice social - Bilan**

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, le Conseil de Gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants envers la Société.

Au même moment le Conseil de Gérance préparera un compte profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés et elle sera effectuée un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Une fois la liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur pourcentage de participation au capital.

### **Loi applicable**

**Art. 21.** La Loi sera applicable pour tous les points dont il n'est pas fait objet par les présents Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales ont été souscrites par LaSalle Japan Logistics II S.à.r.l.

Elles ont toutes été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux millions cinq cent mille Yen Japonais (JPY 2,500,000,-), se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Stéphanie Duval, Directeur National, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant professionnellement au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur Christophe Printz, Directeur administratif et financier, née le 14 juin 1977 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Conformément à l'article onze des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature unique d'un gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 41, Avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, elle a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. GEORGEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 juin 2010. Relation: EAC/2010/6660. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010066206/437.

(100081496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Rudolph Cargo Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 39, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 69.708.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 mai 2010.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2010079745/12.

(100071892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Consulting, Services & Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.478.

Par la présente, nous soussignés, la société VICTORIA NEW TECHNOLOGIES S.A., avec siège social 5 rue Henri Kirpach L-8237 MAMER, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 80.795, démissionne avec effet immédiat de notre mandat d'administrateur au sein de la société CONSULTING, SERVICES & DEVELOPMENT S.A., avec siège social au 7 Grand-Rue L-1661 LUXEMBOURG et inscrite auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 84.478.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Pour VICTORIA NEW TECHNOLOGIES S.A.

Marc DEMARCHE / Jacques MICHAUX

Référence de publication: 2010079747/15.

(100071908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Young Energy Prize S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 111.776.

Je soussigné, Patrick Hansen, né le 26 Octobre 1972 à Luxembourg demeurant à 5 rue Wangert, L-6931 Mensdorf, déclare démissionner de mon poste d'Administrateur et d'Administrateur délégué de la société Young Energy Prize S.A. RC. Lux: B 111776, sise à 7 rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, à dater de ce jour.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Patrick Hansen.

Référence de publication: 2010079760/11.

(100072206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Orolux, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 46.318.

## EXTRAIT

L'assemblée générale du 20 mai 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 20 mai 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

*Pour OROLUX*

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010081315/22.

(100072791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

**Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.460.

*Rectificatif de l'exemplaire le 20/05/2010 L100070298.05*

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 Juillet 2009 a élu KPMG Audit Sàrl , 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur d'Entreprises et non en tant que commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire laquelle se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mai 2010.

Kaupthing Life &amp; Pension, Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010079759/15.

(100071938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**UPC DTH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 28.418.016,00.**

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 87.905.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 2 mars 2010 par l'associé unique de la société UPC Scandinavia Holding B.V., elle-même associée unique de la Société, que la dénomination sociale de UPC Scandinavia Holding B.V. a été modifiée pour devenir UPC Luxembourg Holding B.V.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DURDU GILLES

*Mandataire*

Référence de publication: 2010079764/15.

(100072342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**VIII City Tower Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.829.

—  
En date du 6 mai 2010 et avec effet au 7 mai 2010, Michael Murphy, avec adresse professionnelle au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société VIII City Tower Holdings SARL, avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, C-1882 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148 829.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010079777/13.

(100071880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Cyber Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 64.357.700,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 72.380.

—  
Le mandat de PriceWaterhouseCoopers n'a pas été renouvelé en date du 13 janvier 2005 et a donc pris fin avec effet à cette date.

En date du 28 avril 2010, les associés ont renouvelé le mandat de la société Ernst & Young S.A., sis au 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Luxembourg, pour un mandat qui expirera à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes clos au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cyber Fin S.à.r.l

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010079765/17.

(100072340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Redinsco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.937.

—  
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Olivier OUDIN. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

REDINSCO S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010079768/15.

(100071678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Vitus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.131.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 janvier 2010*

Monsieur Lennart Stenke a démissionné du poste d'administrateur de la société.

M. Nicolas Kruchten, né le 28 août 1957 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été nommé administrateur et administrateur-délégué de la société. Son mandat s'achèvera en 2013.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010079775/14.

(100071831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**SOF-VIII CT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.801.

En date du 6 mai 2010 et avec effet au 7 mai 2010, Michael Murphy, avec adresse professionnelle au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société SOF-VIII CT Holdings SARL, avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.801.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010079786/13.

(100071885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Univest IV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.856.

*Extrait de la résolution du conseil d'administration prise le 13 janvier 2010, ayant adopté les résolutions suivantes:*

1. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Wolfgang Kinscher (demeurant en Allemagne), avec effet au 3 mars 2010;

2. Le conseil d'administration a élu Madame Sybille Hartman (demeurant au Strandkai, 1, 20457 Hamburg, en Allemagne) avec effet 3 mars 2010, à la fonction d'administrateur sujet à l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2010.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

*Pour UNIVEST IV*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Olivier Noel

*Managing Director / Vice President - Transfer Agency*

Référence de publication: 2010079788/19.

(100072143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**B & B Lux-Manu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 23, An der Klaus.

R.C.S. Luxembourg B 121.295.

L'an deux mille dix, le cinq mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Besim BILIC, entrepreneur de constructions métalliques, demeurant à L-5752 Frisange, 23 An der Klaus.

2.- Et Madame Ajla BILIC, gérante, demeurant à L-5752 Frisange, 23 An der Klaus.

Monsieur Besim BILIC, prénommé, associé et propriétaire de QUATRE-VINGT-CINQ (85) PARTS SOCIALES et Madame Ajla BILIC, prénommée, associée et propriétaire de QUINZE (15) PARTS SOCIALES de la société à responsabilité limitée dénommée "B & B LUX-MANU S.à r.l.", au capital social de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400 €) représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124 €) de nominal chacune, avec siège social à L-5752 Frisange, 23 An der Klaus.

Inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.295, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 27 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 2367 en date du 19 décembre 2006, et modifiée (cession de parts sociales) suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 février 2009, numéro 22594 de son répertoire, en cours de formalisation.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la valeur nominale des parts sociales et modification de l'article six des statuts

2.- Augmentation du capital social et création de nouvelles parts sociales

3.- Et modification de l'article six des statuts.

Ensuite ils ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de changer la valeur nominale des parts sociales et de donner à chaque part sociale la valeur nominale de CENT EUROS (100 €) chacune. Suite à ce changement de valeur nominale il y a lieu de créer vingt-quatre (24) sociales supplémentaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100 €) chacune.

Les rompus ont été réglés directement entre les associés propriétaires.

En conséquence de ce qui précède, il y a lieu de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- €) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100.- €) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

- Monsieur Besim BILIC, prédit, . . . . .	106 parts
- Madame Ajla BILIC, . . . . .	18 parts
TOTAL: CENT VINGT-QUATRE PARTS SOCIALES . . . . .	124 parts

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide:

a) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en espèces de CENT MILLE EUROS (100.000 €) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400 €) à CENT VINGT QUATRE MILLE EUROS (124.000 €);

b) cette augmentation de capital est réalisée par un apport en espèces de CENT MILLE EUROS (100.000 €) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément;

c) et de créer MILLE (1000) PARTS SOCIALES NOUVELLES d'une valeur de CENT (100 €) chacune;

d) La souscription et la libération de ces parts sociales sont faites par les associés propriétaires à concurrence de cinquante pour cent chacune.

*Troisième résolution*

De qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier l'article six des statuts et de lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent douze mille quatre cents euros (112.400.- €) représenté par mille cent vingt-quatre (1124) parts sociales de cent euros (100.- €) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

- Monsieur Besim BILIC, prèdit, . . . . .	606 parts
- Madame Ajla BILIC, . . . . .	518 parts
TOTAL: MILLE CENT VINGT-QUATRE PARTS SOCIALES . . . . .	1124 parts

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à la somme de DEUX MILLE EUROS (2.000 €) sauf à parfaire ou diminuer.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. BILIC; A. BILIC, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2010. Relation: EAC/2010/2841. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2010.

A. BIEL.

Référence de publication: 2010079829/75.

(100071915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**BTM Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5752 Frisange, 31A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.523.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 30 avril 2010 que:

L'assemblée décide à l'unanimité de:

Révoquer Monsieur Aytekin Can, demeurant à L-3321 Berchem, 8, rue Oscar Roméo de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de la société.

Pour extrait conforme

BTM GROUP SA

Signature

Référence de publication: 2010079808/16.

(100072263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**X-Chain Holding, Société Anonyme,**

**(anc. X-Chain Holding S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 79.779.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 avril 2010.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2010079831/14.

(100071877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.



**M.M.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.700.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 27 avril 2010 que:

L'assemblée décide à l'unanimité de:

1) Transférer le siège social du L-1125 Luxembourg, 4 rue Béatrix de Bourbon au L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, avec effet immédiat.

2) Démission de Madame Sylvie SIBENALER, née le 2 février 1969 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1125 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.

3) Nomination de la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sarl, établie à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 151.507, aux fonctions de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

4) Divers

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.00 heures.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010080919/25.

(100072133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Ricoh Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.557.

—  
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 mars 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 avril 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010079832/13.

(100071792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Eltis, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.635.

—  
Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 février 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 mars 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010079833/13.

(100072058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**MEIF II Germany Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 120.961.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 mars 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 avril 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010079834/13.

(100072056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**NAMI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.490.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

NAMI S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2010079847/15.

(100071777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Brussels Airport Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Brussels Airport Investments S.A.).**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 102.818.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 janvier 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 février 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010079835/14.

(100072053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Crystal Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.966.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2010079836/11.

(100071927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**F & S Latitude Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7795 Bissen, 2, Z.A.C. Klengbousbiérg.  
R.C.S. Luxembourg B 62.295.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL  
Notaire

Référence de publication: 2010079837/11.

(100071921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Luzon Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 20.470.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 6 mai 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société LUZON INVESTMENTS HOLDING S.A., dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 23 avenue Monterey, a été dénoncé en date du 25 février 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH et liquidateur Maître Yasemin CENGIZ-KIYAK, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 mai 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme  
Me Yasemin CENGIZ-KIYAK  
Le liquidateur

Référence de publication: 2010080597/18.

(100072181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**B & B Lux-Manu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 23, An der Klaus.  
R.C.S. Luxembourg B 121.295.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL  
Notaire

Référence de publication: 2010079838/11.

(100071916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Cidron Silicon Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 153.492.

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the third of June.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cidron Silicon S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated on June 2, 2010 under Luxembourg laws, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The founder is here represented by Mr Raymond Thill, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

### **Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Cidron Silicon Two S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31<sup>st</sup>, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### **Capital - Shares**

**Art. 8.** The Company's capital is set at thirty two thousand five hundred euro (EUR 32,500), represented by two hundred fifty (250) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred (100) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), one hundred (100) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), one hundred (100) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), one hundred (100) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares, and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, (the "Preferred Shares")), being a total of six hundred fifty (650) shares of a nominal value EUR 50.- (fifty euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

**Art. 10.**

10.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

10.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each Share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

10.3 Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof *pro rata* to their holding in such class, in case of a redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles:

10.3.1 The Period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2010 Interim Accounts (the "Class A Period");

10.3.2 The Period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for Class B 2011 Interim Accounts (the "Class B Period");

10.3.3 The Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2012 Interim Accounts (the "Class C Period"); and

10.3.4 The Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2013 Interim Accounts (the "Class D Period");

10.3.5 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

10.4 In the event a Preferred Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start of the date after the last Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class D Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 10.3.1 to 10.3.4 shall come in the order of Class A to Class D (to the extent not previously repurchased and cancelled).

10.5 In the case of a redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Amount per Share calculated as follows nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in the Issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Any amendments to the present article 10 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or of the general meeting of shareholders to be held with a 100% quorum of all shares in Issue.

**Art. 11.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-members unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 to the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of anyone class A manager (including by way of representation) (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager.

**Art. 13.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

#### Shareholders' decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, within 4 (four) months as from the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

### **Art. 22. Definitions.**

Class A Interim 2010 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares
Class B Interim 2011 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares
Class C Interim 2012 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares
Class D Interim 2013 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares
Class Period	Means Class A Period, Class B Period, Class C Period and Class D Period
Available Amount	Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of third month the first year end following the start date of the relevant period

### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

### *Subscription - Payment*

All the 650 (six hundred fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by Cidron Silicon S.à r.l., and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 32,500 (thirty two thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.



### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as class A managers for an undetermined duration

Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Pascale Nutz, chartered accountant, born in Douarnenez on July 7, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2) Are appointed as class B managers for an undetermined duration

Mrs Lynda Elliott, private employee, born in Jersey on April 4, 1956, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands

and

Mr Andrew Bennett, private employee, born in Glasgow on August 7, 1969, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands

In accordance with article twelve of the by-laws, the company shall be bound by the individual signature of any class A manager (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager).

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trois juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Cidron Silicon S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée le 2 juin 2010 selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Monsieur Raymond Thill en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Cidron Silicon Two S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital de la Société est de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les «Parts Sociales Ordinaires»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, «les Parts Sociales Préférentielles»), étant un total de six cent cinquante (650) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50.- (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Préférentielle, confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents statuts, chaque part sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

**Art. 10.**

10.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Classe(s).

10.2 Au cas où le capital est réduit par le rachat ou l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de Parts Sociales de la ou des Classe(s) rachetées ou annulées devra recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que défini plus bas) pour toute Part Sociale de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

10.3 Chaque Classe de Parts Sociales Préférentielles donne droit à son détenteur pro rata à sa détention dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe se rattache suivant les présents statuts:

10.3.1. La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A est la période débutant du jour de la constitution de la société et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe A 2010 (la «Période Classe A»);

10.3.2 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe B est la période débutant le jour après la Période Classe A et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe B 2011 (la «Période Classe B»);

10.3.3 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe C est la période débutant le jour après la Période Classe B et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe C 2012 (la «Période Classe C»);

10.3.4 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe D est la période débutant le jour après la Période Classe C et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe D 2013 (la «Période Classe D»);

10.3.5 Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date Comptable Intérimaire pour une certaine Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première clôture annuelle de la date de début de la Période de la Classe concernée.

10.4 Pour le cas où une Classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de la Classe concernée, les détenteurs de cette classe obtiendront le droit, en cas de rachat ou d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date après la dernière Période d'une Classe (ou le cas échéant la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre Classe) et se termine à la Date Comptable Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Classe de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que s'il n'a pas de Date Comptable Intérimaire d'une telle Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de la Classe D et les Classes de Parts Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période comme prévu par les articles 10.3.1 à 10.3.4 viendront dans l'ordre de Classe A à Classe D (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées ou annulées auparavant).

10.5 En cas de rachat d'une Classe de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Préférentielles recevront le Montant d'Annulation par Part calculé de la façon suivante: valeur nominale par Part Sociales Préférentielles à annuler plus Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la Classe à racheter et annuler.

Toute modification du présent article 10 devra être soumise à la décision unanime de l'unique détenteur de Parts Sociales (le cas échéant) ou de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% de toutes les parts sociales émises.

**Art. 11.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra aussi à tout moment être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou des moyens similaires. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque

gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Classe A). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou deux des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A.

**Art. 13.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisant sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Art. 22. Définitions.

Comptes Intérimaires 2010 Classe A	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe A
Comptes Intérimaires 2011 Classe B	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe B
Comptes Intérimaires 2012 Classe C	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe C
Comptes Intérimaires 2013 Classe D	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe D
Période de Classe	Signifie Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C et Période de Classe D
Montant Disponible	Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés mais (i) moins le résultat, si positif, de toute perte (incluant les pertes reportées) exprimé comme positif, moins toutes prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables et (ii) moins toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires afférent à la Période de Classe pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant)
Comptes Intérimaires	Signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente
Date Comptable Intérimaire	Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe pertinente de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période pertinente

### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

### *Souscription - Libération*

Les 650 (six cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Cidron Silicon S.à r.l., et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 32.500 (trente deux mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de classe A pour une durée indéterminée

Madame Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Madame Ingrid Moinet, expert comptable, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Madame Pascale Nutz, expert comptable, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) Sont nommés gérants de classe B pour une durée indéterminée

Madame Lynda Elliott, employée privée, née le 4 avril 1956 à Jersey, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands

Et

Monsieur Andrew Bennett, employé privé, né le 7 août 1969 à Glasgow, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un de ses gérants de classe A (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Classe A).

3) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2010. LAC/2010/25072. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066097/553.

(100081689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

### **Eurobiomass (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 106.236.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 mars 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Esch/Alzette, le 23 avril 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010079839/13.

(100072062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.471.

—  
EXTRAIT

1. Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 26 mars 2010 que Monsieur Pascal Gisiger, Monsieur Pierfranco de Vita et Maître Philippe Hoss ont été réélus au poste d'Administrateur et que Monsieur Ian Cramb, Directeur Général Exécutif, demeurant professionnellement au 96-98 rue du Rhône à CH-1211 Genève 1 (Suisse) a été élu au poste d'Administrateur.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

2. Il résulte d'une résolution du Conseil d'administration prise par voie circulaire avec effet au 26 mars 2010 que Monsieur Ian Cramb a été élu Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration se compose donc des membres suivants:

- Monsieur Ian Cramb, Directeur Général Exécutif et Membre du Comité Exécutif de l'Union Bancaire Privée, Genève (Suisse), demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève 1, Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Pascal Gisiger, Membre de la Direction Générale de l'Union Bancaire Privée, Genève, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève 1 (Suisse).

- Monsieur Pierfranco de Vita, Membre de la Direction Générale de l'Union Bancaire Privée, Genève, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève 1 (Suisse).

- Maître Philippe Hoss, Avocat, demeurant professionnellement au 2, Place Winston Churchill à L-1340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.

Isabelle Asseray / Vérane Walthregny

Membre de la Direction / Adjoint à la Direction

Référence de publication: 2010081297/30.

(100072953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Constance Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 24.522.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 mars 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 02 avril 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010079840/13.

(100072060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---



**International Radio Networks Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.960.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 03 mars 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 02 avril 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010079841/13.

(100072064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**IAB Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 139.628.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 mars 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 avril 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010079842/13.

(100072066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**AIMG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.907.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

AIMG S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010079848/15.

(100071774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**bureau d'architectes WERNER s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-1409 Luxembourg, 34, rue Edmond Dune.

R.C.S. Luxembourg B 124.045.

*Rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2007 déposé au Registre de Commerce le 16/11/2009 référence L090174886.04*

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079843/12.

(100072004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Portilla S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 138.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 Mai 2010. Signature.

Référence de publication: 2010079844/10.

(100071704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Pargreen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 85.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 Mai 2010. Signature.

Référence de publication: 2010079845/10.

(100071701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Pargreen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 85.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 Mai 2010. Signature.

Référence de publication: 2010079846/10.

(100071698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Leadersea Shipping Company A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 106.859.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEADERSEA SHIPPING COMPANY A.G.

HIRSCH Gabriele / JARAMILLO Sandrine

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010079854/12.

(100071852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Sherbourne Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 133.334.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Sherbourne Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Gérant*

Référence de publication: 2010079849/15.

(100071764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Piccioli S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 133.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079850/10.

(100071760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Piccioli S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 133.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079851/10.

(100071758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Lankos Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 114.303.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010079852/10.

(100071757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Pargreen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 85.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 Mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010079853/10.

(100071755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Ginestra S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 204.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 116.162.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 21 avril 2010*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Richard Van't Hof en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010;

- de nommer:

\* Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Jutphaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2010080015/19.

(100071710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Sella Sicav Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.796.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 16 avril 2010 que:

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Massimo ALBORINO, en qualité d'Administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Attilio VIOLA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 8 février 2010.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Massimo ALBORINO en qualité d'Administrateur de la Société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Pietro TASCA, en qualité d'Administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Federico SELLA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 8 février 2010.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Pietro TASCA en qualité d'Administrateur de la Société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

L'assemblée décide de nommer jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31.12.2010

- Monsieur Bruno AGOSTINI, Président, demeurant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Massimo ALBORINO, Administrateur, demeurant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Guido REY, Administrateur, demeurant professionnellement P.zza C.L.N. 255, I-10123, Torino, Italie;
- Monsieur Pietro TASCA, ayant son adresse professionnelle au 13, via Vittor Pisani, I-20124 Milano, Italie;
- La société DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Neudorf (Grand Duché de Luxembourg), en qualité de Réviseur.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Pour extrait conforme

SELGEST S.A.

L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2010081295/34.

(100073003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Leadersea Shipping Company A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.859.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEADERSEA SHIPPING COMPANY A.G.

HIRSCH Gabriele / JARAMILLO Sandrine

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010079855/12.

(100071850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Falck Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 39.554.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of May.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) "Falck Energy S.A." (hereinafter referred to as "the Company"), with registered office at L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean Pierre Brasseur (Grand Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 39.554, incorporated by deed of Maître Marthe THYES-WALCH, then notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 11, 1992, published at the Memorial C n° 328 of July 31, 1992, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on December 6, 2007, published at the Memorial C n° 205 of January 25, 2008.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Discharge to the resigning director and chairman of the board of directors, Mr. Eric MAGRINI, for the performance of his mandates.
2. Discharge to the resigning director, Mr. Paolo Luigi RUNDEDDU, for the performance of his mandate.
3. Discharge to the resigning director, Mr. Philippe TOUSSAINT, for the performance of his mandate.
4. Discharge to the resigning statutory auditor (commissaire aux comptes), the public limited company FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA, for the performance of its mandate.
5. Transfer of the registered office, of the place of effective management, of the permanent establishment and of central administration of the Company to Italy, Milan, Corso Venezia 16, adoption by the Company of the Italian nationality and of the articles of association of a joint stock company under the law of Italy in the form as attached to the present deed, and of the name "FALCK ENERGY S.p.A."
6. Approval of the accounting interim financial statements as at 31 March 2010.
7. Decrease of the number of directors from four (4) to three (3).
8. Appointment of two (2) new directors until the end of the statutory general shareholders' meeting approving the annual accounts as of December 31, 2012, namely:
  - a) Mr. Piero MANZONI, born on October 8, 1962 in Bergamo, Italy, residing at Giussago (PV), Italy, Cascina Cassinazza 5,
  - b) Mr. Ferdinando SCIAGATA, born on September 5, 1951 in Domodossola (VB), Italy, residing at Siziano (PV), Italy, Via Fratelli Cervi 24.
9. Reappointment of Mr. Federico Sergio Francesco FALCK as director until the end of the statutory general shareholders' meeting approving the annual accounts as of December 31, 2012 and discharge for the performance of his previous mandate.
10. Creation of a board of statutory auditors (collegio sindacale) which will be composed of three (3) permanent members (sindaci effettivi) and of two (2) substitute members (sindaci supplenti):
  - a) Appointment as permanent members of the board of statutory auditors until the end of the statutory general shareholders' meeting approving the annual accounts as of December 31, 2012:
    - Mr. Franco Aldo ABBATE, auditor, born on July 12, 1973 in Milan, Italy, residing at Milan, Italy, Via Bari 20, chairman of the board of statutory auditors,
    - Mr. Roberto MAZZEI, auditor, born on August 16, 1962 in Sarnano (MC), Italy, residing at Sassari (SS), Italy, Via Roma 166,
    - Mr. Fabio ARTONI, auditor, born on July 1, 1960 in Milan, Italy, residing at Milan, Italy, Viale Caldara Emilio 9,
  - b) Appointment as substitute members of the board of statutory auditors until the end of the statutory general shareholders' meeting approving the annual accounts as of December 31, 2012:

- Mr. Elio CARNABUCI, auditor, born on December 23, 1963 in Messina, Italy, residing at Monza, Italy, Viale Battisti Cesare 51,

- Mrs. Patrizia FUSARI, born on June 13, 1963 in Milan, Italy, residing at Milan, Italy, Via Pompeo Neri,

Approval of the aggregate annual fees for the permanent members.

11. Appointment of the joint stock company PricewaterhouseCoopers S.p.A., registered with "Registro Imprese REA" of Milan under number 12979880155 with registered office at Milan, Italy, Via Monte Rosa 91, as external statutory auditor (società incaricata della revisione legale dei conti) until the end of the statutory general shareholders' meeting approving the annual accounts as of December 31, 2012 and approval of the aggregate annual fee.

12. Authorization to the board of directors to fulfil in Italy all formalities required in order to implement the transfer of the registered office to Italy and to adopt the Italian nationality.

II- That the shareholders, their proxyholders and the number of the shares held by them are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been checked and signed "ne varietur" by the proxyholders of the shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III- That, the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to give discharge to the resigning director and chairman of the board of directors, Mr. Eric MAGRINI, for the performance of his mandates.

*Second resolution*

The meeting decides to give discharge to the resigning director, Mr. Paolo Luigi RUNDEDDU, for the performance of his mandate.

*Third resolution*

The meeting decides to give discharge to the resigning director, Mr. Philippe TOUSSAINT, for the performance of his mandate.

*Fourth resolution*

The meeting decides to give discharge to the resigning statutory auditor (commissaire aux comptes), the public limited company FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA, for the performance of its mandate.

*Fifth resolution*

The meeting decides to transfer the registered office, the place of effective management, the permanent establishment and the central administration of the Company to Italy, Milan, Corso Venezia 16, to have adopted the Italian nationality by the Company as well as articles of association of a joint stock company under the law of Italy in the form as attached to the present deed, and the name "FALCK ENERGY S.p.A.". However, this change of nationality and transfer of registered office would not generate, neither for legal nor for tax purposes, the constitution of a new legal entity so that the company, changing from Luxembourg nationality into Italian nationality, will hereinafter be subject to the Italian legislation, without prior dissolution since the transfer of the registered office does not involve the liquidation for commercial law purposes.

As a consequence of the adoption of the Italian nationality:

- to change the corporate name from "FALCK ENERGY S.A." to "FALCK ENERGY S.p.A.";
- to fix the duration of the Company till 31 December 2050;
- to modify and widen the corporate object as follows:

"The purpose of the Company is:

\* the direct and indirect performance, through controlled and affiliated, Italian and foreign companies, of industrial and commercial, technical and financial activities in the energy-, ecology- and real estate sectors, even by accepting agencies; only in order to implement its principal purpose, the Company may in addition perform the following activities, provided that the latter are not intended to the public:

\* the taking of even minority participations in Italian and foreign companies as well as the holding of bonds in said companies;

\* the coordination and the rendering of financial, administrative and technical services in favour of controlled and affiliated companies;

- \* the purchase, the holding and the sale of Italian and foreign securities;
- \* the granting of loans to controlled and affiliated companies;
- \* the granting of personal guarantees and collaterals in favour of controlled and affiliated companies and in favour of third parties;
- \* the execution of any other movable or immovable transaction necessary or useful in order to implement the Company's purpose."

- to amend the articles of association for the purpose to make it compliant with the Italian legislation, adopting the articles of association in Italian language of a joint stock company (società per azioni) under the law of Italy in the form as attached to the present deed; being understood that it will be necessary to accomplish the formalities required by the Italian legislation in order to adopt the new articles of association in compliance with the Italian law.

*Sixth resolution*

The meeting decides to approve and annex the interim financial statements as at March 31 2010, made available by the board of directors to the shareholders.

*Seventh resolution*

The meeting decides to decrease the number of directors from four (4) to three (3).

*Eighth resolution*

The meeting decides to appoint two (2) new directors until the end of the statutory general shareholders' meeting approving the annual accounts as of December 31, 2012, namely:

- a) Mr. Piero MANZONI, born on October 8, 1962 in Bergamo (BG), Italy, residing at Giussago (PV), Italy, Cascina Cassinazza 5,
- b) Mr. Ferdinando SCIAGATA born on September 5, 1951 in Domodossola (VB), Italy, residing at Siziano (PV), Italy, Via Fratelli Cervi 24.

*Ninth resolution*

The meeting decides to reappoint Mr. Federico Sergio Francesco FALCK, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting approving the annual accounts as of December 31, 2012 and to give him discharge for the performance of his previous mandate.

*Tenth resolution*

The meeting decides to create a board of statutory auditors (collegio sindacale) composed of three (3) permanent members (sindaci effettivi) and of two (2) substitute members (sindaci supplenti):

- a) The following persons are appointed as permanent members of the board of statutory auditor until the end of the statutory general shareholders' meeting approving the annual accounts as of December 31, 2012:
  - Mr. Franco Aldo ABBATE, auditor, born on July 12, 1973 in Milan, Italy, residing at Milan, Italy, Via Bari 20, chairman of the board of statutory auditors,
  - Mr. Roberto MAZZEI, auditor, born on August 16, 1962 in Sambiase (CZ), Italy, residing at Sassari (SS), Italy, Via Roma 166,
  - Mr. Fabio ARTONI, auditor, born on July 1, 1960 in Milan, Italy, residing at Milan, Italy, Viale Caldara Emilio 9.
- b) The following persons are appointed as substitute members of the board of statutory auditors until the end of the statutory general shareholders' meeting approving the annual accounts as of December 31, 2012:
  - Mr. Elio CARNABUCI, auditor, December 23, 1963 in Messina, Italy, residing at Monza, Italy, Viale Battisti Cesare 51,
  - Mrs. Patrizia FUSARI, born on June 13, 1963 in Milan, Italy, residing at Milan, Italy, Via Pompeo Neri 9.

The aggregate annual fees for the permanent members will be equal to seventeen thousand and five hundred Euro (EUR 17,500.-) and are hereby approved.

*Eleventh resolution*

The meeting decides to appoint the joint stock company PricewaterhouseCoopers S.p.A., registered with "Registro Imprese REA" of Milan under number 12979880155 with registered office at Milan, Italy, Via Monte Rosa 91, as external statutory auditor until the end of the statutory general shareholders' meeting approving the annual accounts as of December 31, 2012. The aggregate annual fees will be equal to twenty-seven thousand Euro (EUR 27,000.-) and are hereby approved.

*Twelfth resolution*

The meeting decides to authorize each member of the new board of directors to fulfil in Italy all formalities required in order to implement the transfer of the registered office to Italy and to adopt the Italian nationality and, to this extent, to authorize each member of the new board of directors to amend the articles of association and the deed of transfer



of the registered office as it could be required by the competent Italian authority for the purpose of the registration within the Italian Register of Companies. In the interim period between the transfer of the registered office from Luxembourg and the needed registration within the Italian Register of Companies the new board of directors could legitimately and effectively resolve any matters with rights of full ratification and approval.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges to be borne by the present deed are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

There been no further business on the agenda, the meeting is closed.

#### *Declaration*

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

#### **Traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quatorze mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Falck Energy S.A." (ci-après dénommée la "Société"), ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean Pierre Brasseur (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 39.554, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 février 1992, publié au Mémorial C n° 328 du 31 juillet 1992, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 décembre 2007, publié au Mémorial C n° 205 du 25 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par M. Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Décharge à l'administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, Monsieur Eric MAGRINI, pour l'exécution de ses mandats.

2. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Paolo Luigi RUNDEDDU, pour l'exécution de son mandat.

3. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Philippe TOUSSAINT, pour l'exécution de son mandat.

4. Décharge aux commissaires aux comptes démissionnaire, la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA, pour l'exécution de son mandat.

5. Transfert du siège social, du siège de direction effectif, de l'établissement permanent et de l'administration centrale de la Société en Italie, Milan, Corso Venezia 16, adoption par la Société de la nationalité italienne ainsi que des statuts d'une société anonyme de droit italien tels qu'annexés au présent acte, et de la dénomination "FALCK ENERGY S.p.A."

6. Approbation de la situation comptable intérimaire au 31 mars 2010.

7. Diminution du nombre des administrateurs de quatre (4) à trois (3).

8. Nomination de deux (2) nouveaux administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012, à savoir:

a) Monsieur Piero MANZONI, administrateur de sociétés, né le 8 octobre 1962 à Bergamo (BG), Italie, demeurant à Giussago (PV), Italie, Cascina Cassinazza 5,

b) Monsieur Ferdinando SCIAGATA, administrateur de sociétés, né le 5 septembre 1951 à Domodossola (VB), Italie, demeurant à Siziano (PV), Italie, Via Fratelli Cervi 24.

9. Reconduction de Monsieur Federico Sergio Francesco FALCK dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012 et décharge pour son mandat précédent.

10. Création d'un conseil de surveillance (collegio sindacale) composé de trois (3) membres permanents (sindaci effettivi) et de deux (2) membres remplaçants (sindaci supplenti):

a) Nomination en tant que membre permanent du conseil de gestion jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2012:

- Monsieur Franco Aldo ABBATE, auditeur, né le 12 juillet 1973 à Milan, Italie, demeurant à Milan, Italie, Via Bari 20, président du conseil de surveillance,

- Monsieur Roberto MAZZEI, auditeur, né le 16 août 1976 à Sambiase (CZ), Italie, demeurant professionnellement à Sassari (SS), Italie, Via Roma 166,

- Monsieur Fabio ARTONI, auditeur, né le 1<sup>er</sup> juillet 1960 à Milan, Italie, demeurant à Milan, Italie, Viale Caldara Emilio 9.

b) Nomination en tant que membre remplaçant du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes au 31 mars 2012:

- Monsieur Elio CARNABUCI, auditeur, né le 23 décembre 1963 à Messina, Italie, demeurant à Monza, Italie, Viale Battisti Cesare 51,

- Madame Patrizia FUSARI, née le 13 juin à Milan, Italie, demeurant à Milan, Italie, Via Pompeo Neri 9.

Approbation des rémunérations annuelles totales des membres permanents.

11. Nomination de la société anonyme PricewaterhouseCoopers S.p.A., enregistrée au près du "Registro Imprese REA" de Milan sous le numéro 12979880155 avec siège social à Milan, Italie, Via Monte Rosa 91, comme commissaire aux comptes externe (società incaricata della revisione legale dei conti) jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2012 et approbation des rémunérations annuelles totales.

12. Autorisation au conseil d'administration d'accomplir en Italie toutes les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège en Italie et à l'adoption de la nationalité italienne.

Il Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de donner décharge à l'administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, Monsieur Eric MAGRINI, pour l'exercice de ses mandats.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Paolo Luigi RUNDEDDU, pour l'exercice de son mandat.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Philippe TOUSSAINT, pour l'exercice de son mandat.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire, la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA, pour l'exercice de son mandat.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social, le siège de direction effectif, l'établissement permanent et l'administration centrale de la Société en Italie, Milan, Corso Venezia 16, de faire adopter par la Société la nationalité italienne de même que des statuts d'une société anonyme sous la loi italienne, dans la forme telle qu'annexée au présent acte, et la dénomination "FALCK ENERGY S.p.A."; sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la Société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable, puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

L'adoption de la nationalité italienne a pour conséquence:

- de changer la dénomination sociale de "FALCK ENERGY S.A." en "FALCK ENERGY S.p.A.";
- de fixer la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2050;
- de modifier et élargir comme suit l'objet social:

"La Société a pour objet:

\* l'exercice direct et indirect, par le biais de sociétés contrôlées et associées, italiennes et étrangères, d'activités tant productives que commerciales, techniques et financières, dans les secteurs énergétique, écologique et immobilier, même en assumant des représentations;

la Société pourra aussi, dans le seul but de réaliser l'objet principal, exercer les activités suivantes, pourvu que celles-ci ne soient pas destinées au public:

\* la prise de participations, même minoritaires, ainsi que la possession d'obligations dans des sociétés italiennes et étrangères;

\* la coordination et la prestation de services de nature financière, administrative et technique, en faveur des sociétés contrôlées et associées;

\* l'achat, la possession et la vente de titres italiens et étrangers;

\* la concession de prêts à des sociétés contrôlées et associées;

\* la concession de garanties réelles ou personnelles en faveur des sociétés contrôlées et associées et en faveur de tiers;

\* la réalisation de toute autre opération mobilière ou immobilière nécessaire ou utile à la réalisation de l'objet social."

- de modifier les statuts afin de les rendre conformes à la législation italienne, en adoptant les statuts en langue italienne d'une société anonyme (società per azioni) de droit italien dans la forme telle qu'annexée au présent acte; étant entendu qu'il sera nécessaire d'accomplir les formalités requises par la législation italienne afin d'adopter les nouveaux statuts en conformité avec le droit italien.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide d'approuver et d'annexer la situation comptable intérimaire au 31 mars 2010, mise à disposition aux actionnaires par le conseil d'administration.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de diminuer le nombre des administrateurs de quatre (4) à trois (3).

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de nommer deux (2) administrateurs nouveaux jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes au 31 mars 2012, à savoir:

a) Monsieur Piero MANZONI, administrateur de sociétés, né le 8 octobre 1962 à Bergamo (BG), Italie, demeurant à Giussago (PV), Italie, Cascina Cassinazza 5,

b) Monsieur Ferdinando SCIAGATA, administrateur de sociétés, né le 5 septembre 1951 à Domodossola (VB), Italie, demeurant à Siziano (PV), Italie, Via Fratelli Cervi 24.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de reconduire Monsieur Federico Sergio Francesco FALCK dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes au 31 mars 2012 et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat précédent.

#### *Dixième résolution*

Un conseil de surveillance (collegio sindacale) est créé et sera composé de trois (3) membres permanents (sindaci effettivi) et de deux (2) membres remplaçants (sindaci supplenti):

a) Les personnes suivantes sont nommées membres permanents du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes au 31 mars 2012:

- Monsieur Franco Aldo ABBATE, auditeur, né le 13 juillet 1973 à Milan, Italie, demeurant à Milan, Italie, Via Bari 20, président du conseil de surveillance,

- Monsieur Roberto MAZZEI, auditeur, né le 16 août 1976 à Sambiase (CZ), Italie, demeurant professionnellement à Sassari (SS), Italie, Via Roma 166,

- Monsieur Fabio ARTONI, auditeur, né le 1<sup>er</sup> juillet 1960 à Milan, Italie, demeurant à Milan, Italie, Viale Caldara Emilio 9.

b) Les personnes suivantes sont nommées remplaçants du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes au 31 mars 2012:

Monsieur Elio CARNABUCI, auditeur, né le 23 décembre 1963 à Messina, Italie, demeurant à Monza, Italie, Viale Battisti Cesare 51,

- Madame Patrizia FUSARI, née le 13 juin à Milan, Italie, demeurant à Milan, Italie, Via Pompeo Neri 9.

Les rémunérations totales annuelles pour les membres permanents seront égales à dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 17.500,-) et sont approuvées par les présentes.

#### *Onzième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société anonyme PricewaterhouseCoopers S.p.A., enregistrée auprès du "Registro Imprese REA" de Milan sous le numéro 12979880155, avec siège social à Milan, Italie, Via Monte Rosa 91, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes au 31 mars 2012.

Les rémunérations totales annuelles seront égales à vingt-sept mille Euros (EUR 27.000,-) et sont approuvées par les présentes.

#### *Douzième résolution*

L'assemblée décide d'autoriser chaque membre du conseil d'administration à accomplir en Italie toutes les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège en Italie, et à l'adoption de la nationalité Italienne et à cet effet, et d'autoriser chaque membre du nouveau conseil d'administration à modifier les statuts et l'acte de transfert de siège dans la mesure de ce qui est demandé par les autorités italiennes compétentes en vue de son enregistrement auprès du registre italien des sociétés. Pendant la période intérimaire entre le transfert du siège de Luxembourg et l'enregistrement nécessaire auprès du registre italien des sociétés, le nouveau conseil d'administration pourra légitimement et effectivement décider sur toutes matières avec le droit d'obtenir ratification intégrale et approbation.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mai 2010. Relation: LAC/2010/22132. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069576/361.

(100081544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

### **Leadersea Shipping Company A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.859.

Les comptes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEADERSEA SHIPPING COMPANY A.G.

HIRSCH Gabriele / JARAMILLO Sandrine

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010079856/12.

(100071847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Dhulagiri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 8, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 66.444.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010079857/10.

(100071844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Iscandar Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.192.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 mai 2010 à 10 heures au siège social*

*Résolution unique*

L'Assemblée prend acte de la, démission de Monsieur Ivo ARMANDI de son mandat d'Administrateur, et de son mandat d'administrateur délégué.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Oriano FABRI de son mandat d'Administrateur.

L'Assemblée décide de nommer un Administrateur Remplaçant Madame Marie Immacolata FLORANGE, née le 28/08/1965 à Moyeuve - Grande (France), Employée privée et ayant son adresse professionnelle au 43, Route d'Arlon L-8009 Strassen.

Le mandat de l'Administrateur Remplaçant prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire de l'an 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INSCANDAR INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2010081303/20.

(100072919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Encore Plus Properties II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 480.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.140.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date 12 mai 2010, que:

- Monsieur Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 12 mai 2010.

- Madame Audrey Elizabeth Nangle, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 12 mai 2010.

Le conseil d'administration est désormais composé de:

- Audrey Elizabeth Nangle;

- Thorsten Steffen;

- Timo Hirte.

A Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010079815/21.

(100071900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---